

Appel à la population

Les autorités allemandes m'ont chargé de vous faire connaître ce qui suit :

« L'armée allemande exercera à partir d'aujourd'hui les droits d'autorité occupante pour l'ensemble de la zone sud, dans les mêmes conditions que dans la zone nord.

« En vue de la sauvegarde des groupes et du maintien de l'ordre, a été publié une ordonnance concernant la sauvegarde de l'armée allemande dans la zone sud.

« Le texte complet pourra être consulté dans les bureaux de tous les services allemands et dans les mairies et préfectures. »

Aux termes de cette ordonnance en date du 13 juin 1944 du Commandant des armées allemandes en France sud, seront punies toutes atteintes, de quelque nature qu'elles soient, à l'armée allemande et à la bonne marche des services allemands.

Les attroupements sur la voie publique, notamment, sont interdits.

Les autorités allemandes donnent l'assurance que si la population garde une attitude digne et calme, l'armée ménagera les personnes et les biens.

Je fais appel à la population pour qu'elle s'abstienne de tout acte qui pourrait entraîner contre elle des représailles.

Le Préfet : CALLARD.

Le réveil des fuseaux et des rouets

A quelques rares exceptions près, on ne trouvait plus de fuseaux dans nos campagnes ; en tout cas, jamais parmi les jeunes. Cet état de choses s'est aggravé désastreux dès le début de l'occupation. On aurait aimé filer sur place la laine de la ferme, mais il fallait faire 15 à 20 kilomètres à la ronde, parfois davantage, pour trouver une bonne vieille fileuse.

Depuis que le Maréchal a remis à l'honneur l'artisanat rural, des essais couronnés de succès ont été tentés. Ainsi se sont ouvertes plusieurs écoles de filage et de tissage. Il faut en féliciter, car il est bon que nous continuions à vivre nos traditions ancestrales, même en ces temps d'abondance ; elles sont le reflet d'un passé qui renferme plus d'un enseignement. Un grand nombre de pays l'ont déjà compris.

Dans l'Ardèche, à Annonay, le réveil a commencé à fonction-

ABONNEMENTS
Prix unique : 50 francs
Un an... 50 francs

Téléphone 5
C/c. P. Limoges 267.19

L'INDEPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES

la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonces classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 3 50

ner en 1943, dans le cadre d'un Centre de jeunesse (Centre de formation professionnelle et ménagère) ; il a, cependant, conservé toute son indépendance. Les apprenties sont internes et assujetties à des cours d'enseignement ménager et de puériculture. Elles bénéficient des allocations de la jeunesse, ce qui fait, en somme, que l'apprentissage, pour elles, est gratuit.

Le stage dure six mois ; mais, après les deux premiers mois, les élèves sont intéressées au produit de la vente des travaux exécutés. Durant ces six mois, elles apprennent la technologie des textiles et, en principe, tous les arts de la laine. Elles sont initiées au filage au fuseau et au rouet et, surtout, au tissage sur métier à bras ; uni, façonné, motifs sur fond de toile, etc...

Les matières premières utilisées sont notamment la laine et le genêt. On se sert principalement de ce dernier pour confectionner des sacs de dame.

Certaines élèves doivent ouvrir une école à leur sortie d'atelier ; d'autres seront des artisanes à domicile ; alors, se posera pour elles le problème quasi insoluble actuellement du métier, très difficile à se procurer, et que l'école aimerait, pourtant, pouvoir fournir à ses élèves à l'issue de la formation. Souhaitons qu'elle y parvienne.

Attention aux bombes à retardement !!

L'expérience des derniers bombardements révèle que des bombes à retardement sont fréquemment employées.

Ces bombes, généralement de fort calibre, éclatent de 24 heures à 15 jours et même jusqu'à un mois après leur chute.

Ces engins ne peuvent à priori être distingués des bombes ordinaires qui n'ont pas éclaté, ces dernières doivent être considérées comme bombes à retardement, tant qu'une identification certaine n'a pu être faite par des spécialistes qualifiés.

Les autorités locales de Défense Passive doivent, en conséquence, signaler de façon très apparente les bombes non éclatées, et la population est invitée de la manière la plus instante, à ne pas s'approcher des points de chute.

BREF APERÇU DE LA SITUATION

Les opérations dans la presqu'île du Cotentin sont sorties de leur stade préliminaire. A Berlin, où on envisage la situation avec calme, on dit que le sort de la presqu'île se décidera à sa base.

Tandis que sur terre attaques et contre-attaques se succèdent avec violence, l'activité aérienne ne se ralentit pas. Utilisant son arme nouvelle — le météore à dynamite — l'aviation allemande pille sans cesse l'Angleterre. Selon le Daily Mail, les effets du météore sont terribles. Sous la puissance des explosions formidables, des blocs de maisons s'écroulent comme châteaux de cartes. La vitesse de l'engin rend difficile à atteindre, et les contre-mesures anglaises s'avèrent inefficaces. Les bombardiers britanniques ont essayé sans succès de toucher ses bases. Et ce n'est, dit-on à Berlin, que le début d'une série d'armes nouvelles.

En raison des ravages causés par l'apparition du météore, les cours de la Bourse de Londres ont baissé d'un tiers.

A l'Est, combats acharnés dans l'isthme de Crète.

En Italie où les Anglo-Américains continuent d'attaquer, les troupes allemandes se sont installées sur de nouvelles positions dominantes.

A Rome, le ravitaillement s'est aggravé.

D'après des nouvelles de source sud-américaine, M. Roosevelt se rendrait en Afrique du Nord.

On demande des volontaires. — Afin d'éviter des réquisitions de personnes, M. le Maire de Bergerac demande des volontaires, hommes et femmes, pour effectuer des travaux légers (ménages, nettoyage, cuisine) pour le compte des Autorités Allemandes d'occupation.

Conditions avantageuses, se présenter, sans délai, à l'Office du Travail, 2, boulevard Maine-de-Biran.

Chronique Locale

La mort de M. Antoine Riu

Des obsèques de M. Antoine Riu, commissaire hors classe honoraire, chevalier de la Légion d'Honneur, nous donnons une relation que les circonstances nous avaient empêché de publier plus tôt.

C'est le mercredi 14 juin, à 10 heures, que furent célébrées les obsèques de M. Riu, au milieu d'une assistance très nombreuse où l'on remarquait les représentants des administrations préfectorales, judiciaires et municipales, des délégations de la gendarmerie et de la police, la foule des amis de toujours dont l'affection pour M. Riu et sa famille ne s'est jamais démentie. Et combien d'autres ne purent, à leur grand regret, se joindre au long cortège funèbre !

Après la cérémonie religieuse à l'église Notre-Dame, le corps fut inhumé au cimetière Beauferrier. Sur la tombe, M. le Docteur Simounet, ancien maire de Bergerac, prononça une émouvante allocution et fit l'éloge du défunt.

M. Antoine Riu s'était éteint en son domicile de la rue du XIV-Juillet, à l'âge de 67 ans, sans avoir eu la joie de revoir son fils, M. Georges Riu, commissaire de police à Gap.

Ainé de sept enfants, M. Riu avait quitté, jeune encore, sa ville natale de Béziers pour devenir navigateur ; et il parcourut mers et océans à l'ombre du drapeau national. Après trois ans d'absence, il revint à Béziers, entra dans la police locale où il resta près de neuf ans, mais à la suite d'un brillant concours pour les commissariats de police (où il se classa avec le numéro un), il fut nommé à Pons, en 1910.

M. Riu fut appelé en 1913 au poste de Bergerac qu'il ne devait quitter que pour prendre sa retraite, après 22 années de services passées dans notre ville qu'il affectionnait particulièrement. Les différentes municipalités qui s'étaient succédé, appréciant la valeur professionnelle, l'activité et les mérites de M. Riu, n'avaient pas hésité à faire voter les crédits nécessaires pour son maintien à Bergerac. Et c'est ainsi que M. le Commissaire Riu atteignit la hors-classe, 1^{er} échelon.

En 1938, le gouvernement récompensa M. Riu pour l'exemple de sagesse, de cœur, d'honnêteté et de respect dont il avait fait preuve durant sa carrière : il lui conféra la croix de chevalier de la Légion d'Honneur.

Qu'il nous soit permis de rappeler, en passant, l'inoubliable fête intime qui se déroula dans une ambiance de chaude amitié, à l'occasion de la remise de l'insigne de l'Ordre, sous la présidence de notre compatriote M. Ampou-lange, ancien procureur de la République à Bergerac, aujourd'hui procureur général près la cour d'appel de Pau.

M. Riu avait toujours eu le juste souci d'être le collaborateur fidèle des administrations préfectorale, municipale et judiciaire, et de travailler de toute la puissance de son âme pour l'Ordre public et la Société.

« Prévenir avant que de sévir », telle avait été la devise de M. le Commissaire Riu ; c'est pourquoi il s'était créé tant d'amis à Bergerac, dans cette ville qu'il avait choisie définitivement pour jouir d'un repos bien gagné.

Au cours de sa retraite, il se rendit utile dans la mesure que lui permettaient ses forces physiques ; c'est un hommage à rendre à sa mémoire.

Il se repose maintenant de ses travaux...

Nous prions Madame Veuve Antoine Riu, son fils M. Georges Riu, commissaire de police à Gap, ainsi que les autres membres de la famille, d'agréer l'expression de notre vive et profonde sympathie dans le malheur qui vient de les frapper.

P. P.

Carnet rose. — Depuis quelques jours, M. Charet, l'aimable bibliothécaire municipal, est l'heureux père d'une mignonne petite Française.

Nos vœux pour l'enfant et nos meilleurs compliments à Madame et M. Charet.

Foire aux bestiaux du 7 juin. — Vente calme sur tout le bétail.

Veaux de boucherie, 8 amenés, 8 vendus, aux prix de 15, 17, 19 fr. le kilo poids vif.

Vaches laitières, 27 amenées, 5 vendues, de 13.000 à 19.000 francs l'une.

Bœufs ou vaches de boucherie, 2 amenés, 2 vendus, au prix de 4a taxe.

L. Dhumerelle & Fils

52, place Gambetta

Transactions immobilières
Achat et vente de Propriétés
Fonds de Commerce, Industries

La Banque Populaire de la Dordogne a l'honneur d'informer le public et particulièrement sa fidèle clientèle que **ses Bureaux, 20, rue Ste-Catherine, à Bergerac, sont ouverts tous les jours de 9 heures à midi et de 14 heures à 16 heures, et que l'accès en est entièrement libre.**

Consommation d'eau bouillie. — Le Maire de Bergerac invite la population à ne consommer que de l'eau bouillie, pendant la suppression de la distribution publique d'eau potable par suite du manque de courant électrique.

Succès scolaire. — Nous apprenons avec plaisir que Mlle Marie-Thérèse Barthoumieux, route d'Eymet, vient de passer avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Félicitations, ainsi qu'à ses professeurs.

Arrêté. — Le Maire de la ville de Bergerac, officier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884,

Vu la loi du 11 juillet 1938, sur l'organisation de la Nation en temps de guerre,

Considérant que l'approvisionnement des boulangers en farines risque, dans les circonstances actuelles, ne pas être assuré régulièrement.

ARRÊTE :

Article premier. — La ration journalière de pain est réduite momentanément du tiers.

La valeur des tickets de pain des consommateurs des catégories J1, J2, J3, A, T, C, et V est réduite à 66 %.

Art. 2. — La ration de pain des consommateurs de la catégorie E est maintenue à 100 grammes par jour.

Article 3. — M. le Commissaire de Police de Bergerac est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur le 14 juin 1944.

Fait à Bergerac, en l'hôtel de ville, le 13 juin 1944.

Le Maire,

Signé : Du SEUTRE.

Alimentation de juillet 1944. — Le Maire de Bergerac informe les consommateurs de la commune que l'ordre et les modalités de la distribution des titres d'alimentation, valables pour le mois de juillet 1944, seront affichés à la mairie où ils devront en prendre connaissance.

Par cause d'un retard imprévu, il ne lui sera pas possible de les faire publier par la Presse.

Mariages et générosité.

— Le 8 juin a été célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Fernand Jean, employé à la Poudrerie, domicilié dans notre ville, 6, rue Colonel de Chadois avec Mlle Paulotte Clergeau, coiffeuse, domiciliée également à Bergerac, 6, rue Colonel de Chadois.

Une somme de 145 francs a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

— Le 10 juin 1944 a été célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Paul Rivière, manutentionnaire, domicilié dans notre ville, rue Benjamin Constant, avec Mlle Anne Guichard, tailleur, domiciliée également à Bergerac, rue Michelet.

Une somme de 150 fr. a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

— Le 10 juin 1944 a été célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. André Schott, décorateur, domicilié dans notre ville, rue du Dr Roux, avec Mlle Marie Greiller, s. p., domiciliée également à Bergerac, rue du Dr Roux.

Une somme de 190 fr. a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

— Le 15 juin 1944 a été célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Jean Chièze, horticulteur, domicilié à Bergerac, rue Blaise Pascal, avec Mlle Armida Zorzi, domiciliée à Lalinde.

Une somme de 340 fr. a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

— Le 17 juin 1944 a été également célébré à la mairie de Bergerac, le mariage de M. Jules Ferrer, cultivateur, domicilié à la Faurie, près Bergerac, avec Mlle Yvette Gadbin, s. p., domiciliée à Gala, près Bergerac.

Une somme de 460 fr. a été recueillie en faveur des pauvres de la ville.

Nous adressons aux nouveaux époux nos remerciements et nos vœux de bonheur.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une pompe de bicyclette, par Mme Ribette Reine, à La Brunetière.

Un médaillon-broche avec photo par M. Koob Henri, 44, Grand'Rue. Une scie passe-partout, par Mme Bodel Marie, 2, rue des Deux-Conils.

Deux couvertures attachées avec une corde, par Mme Delmon Edouard, route d'Eymet.

Un veston de femme, contenant un porte-monnaie et un mouchoir, par Mme Sanzé Madeleine, 33, rue Valette,

Une paire de ciseaux à broder, par Mme Vieillefond, 5, place Doublet.

Déclarations ont été faites au bureau des épaves, Commissariat de police.

A nos lecteurs

Le numéro de l'Indépendant, samedi 17 juin n'a pas été distribué par le personnel ayant bénéficié du congé annuel de la semaine dernière, de ce fait, nous sommes en retard de quelques jours.

Pharmacie de la Madelaine. — Dimanche 25 juin et le 26, pharmacie Delrial, la Madelaine.

Vol de bicyclette. — M. Bergezac a appréhendé J... D..., 17 ans, qui est coupable de vol d'une bicyclette le 22 avril dernier. M. Bergezac a été délivré.

Vol de canards. — M. Alexandre Bontemps, charpentier au Bost, Laforce. L'enquête est en cours.

Avis à la population. — M. le Maire de Bergerac, Directeur de la Défense Passive, informe la population de Bergerac, qu'en raison du danger aérien l'alerte sera donnée par les sirènes de la ville à 10 minutes pour l'abri et 10 minutes pour le retour au domicile, après l'alerte.

Pendant le jour, conformément aux instructions données aux membres de la Défense Passive.

Pendant le couvre-feu, la circulation n'est autorisée que pour se rendre aux abris ou pour les membres de la Défense Passive à se déplacer la nuit.

La circulation reste interdite à Bergerac, le 17 juin 1944.

Le Directeur de la Défense Passive,

LABRUNIE.

Le Maire de Bergerac,

Signé : Du SEUTRE.

Tribunal Correctionnel

Audience du 15 juin 1944. — Outrages à citoyen service public. — Joseph B..., 43 ans, conducteur de camion à Bergerac, 2.400 francs d'amende.

Coups et blessures. — Bergezac, 20 ans, de Bergerac, 3 mois de prison.

Vol. — Sam Do..., travailleur indo-chinois à Bergerac, 8 jours de prison.

Maurice Naneau, 25 ans, d'Amende avec sursis.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Josselin Jean-Pierre, rue Foncivade.
 Mansu Michèle, place Bellegarde.
 Anders Gérard, avenue Calmette.
 Pinaud Annie, route de Bergeaux.
 Fray Henri, rue de l'Intendance.
 Faur Josette, rue A-France.
 Martinet Jean-Pierre, place Bellegarde.
 Nouaillant Jean, r. des Remparts.
 Charet Françoise, p. Bellegarde.
 Delgado Daniel, av. Calmette.
 Gaenin Jacqueline, au Tailladis.
 Bouageois Arlette, cas. Davoust.
 Haloche France, rue de l'Intendance.
 Richard Jeannine, La Brunetièrre.
 Faye Louis, rue Descartes.

MARIAGES

Boussenet Robert, charron, de Bergerac, et Joséphine Worel, s. de Bergerac.
 Jean Fernand, employé à la papeterie de Bergerac, et Paulette Clergeau, coiffeuse, de Bergerac.
 Rothong Georges, gardien de la nuit auxiliaire, de Bergerac, et Marguerite Paulette, dactylographe, de Bergerac.
 Rivière Paul, manutentionnaire, de Bergerac, et Anne Guichard, filleuse, de Bergerac.
 Schott André, décorateur, de Bergerac, et Marie Grellier, s. p., de Bergerac.
 Desmond Pierre, jardinier, de Bergerac, et Sieradsky Stéphanie, cuisinière, de Bergerac.
 Chièze Jean, horticulteur, de Bergerac, et Armida Zorzi, ménagère, de Lalinde.
 Weil Jules, représentant de commerce, de Bergerac, et Suzanne Massagne, infirmière, de Bergerac.
 Ferre Jules, cultivateur, de Bergerac, et Yvette Gabdin, s. p., de Bergerac.
 Delcel Germain, instituteur, de Bergerac, et Marie Fontes, infirmière, de Bergerac.

DÉCÈS

Badian Henri, 40 ans, cultivateur, av. Calmette.
 Fouquet Georges, encaisseur, 68 ans, r. de la Hallebarde.
 Galet Marguerite, veuve Giraud, 82 ans, s. p., r. Mar.-Joffre.
 Jean Pauline, épouse Methou, 68 ans, s. p., r. E.-Reclus.
 Santenac Elisabeth, épouse Barton, 68 ans, s. p., boul. de l'Espérance.
 Desfosses Lilian, veuve Constant-Vouge, 65 ans, s. p., av. Calmette.
 Faysse Berthe, épouse Bapelle, institutrice honoraire, 62 ans, rue de l'Intendance.
 Rieu Antoine, commissaire de police honoraire, 68 ans, rue du 11 juillet.
 Combe Théophile, retraité, S. N.

C. F., 58 ans, rue de l'Intendance.
 Feydel Jeanne, épouse Moreau, 63 ans, s. p., rue Guilbaud.
 Delord André, manoeuvre, 36 ans, av. Calmette.
 Garry Marie, épouse Bany, s. p., 66 ans, vieille route de Monbazillac.
 Tarel Jeanne, s. p., 57 ans, chemin des Vaures.
 Handliary René, cultivateur, 20 ans, av. Calmette.
 Besse Marie, veuve Taillandier, 80 ans, s. p., rue du Château.
 Barbery Maurice, boulanger, 19 ans, La Cavaille.
 Degrave Maurice, boulanger, 16 ans, La Cavaille.
 Gallet Anne, veuve Laroumanie, 58 ans, garde-barrière, avenue Calmette.
 Brousse Marie, veuve Faisandier, s. p., 79 ans, r. St-Martin.
 Jean Louise, veuve Bonelie, 90 ans, imp. St-Martin.
 Bouchilloux Albert, employé à la papeterie de Bergerac, 53 ans, av. Calmette.

Agriculture et Ravitaillement

Les moissonneuses-lieuses devront utiliser les fils métalliques
 L'expérience des années précédentes a montré que les moissonneuses-lieuses fonctionnent dans des conditions satisfaisantes avec le fil métallique, après un réglage facile auquel procéderont les marchands réparateurs de machines agricoles à la demande des intéressés. Les pièces de rechange seront mises en place en même temps que le fil d'acier et en quantités correspondantes, de manière à éviter toute difficulté au moment de la récolte.

Un vaccin contre le microbe de la luzerne

Nos campagnes, depuis une cinquantaine d'années, souffraient d'un microbe virulent qui s'attaque à certaines plantes, notamment à la luzerne. On y prenait peu garde avant la guerre. Le Centre agronomique de Versailles a réussi à dépister le microbe et à le combattre grâce aux travaux de MM. Demolon et Dunez. L'application pratique est d'une extrême simplicité. Pour « inoculer » les plantes, on mélange la graine au moyen d'un support quelconque : algue marine ou poudre quelconque. Les cultivateurs appelés à constater observent, méditent, puis agissent. Et déjà l'on voit de superbes luzernes fleurir dans certaines de nos campagnes.

Foudres, Demi-Mulds Caves, Barriques
 EN LIÈS BLANCHE ET ROUGE
Tonnellerie DE SA CONTE
 Route de Pombonne, BERGERAC
 Téléphone 608
 Achète tartre blanc et rouge

Les découvertes les plus récentes

Chaussures en peau de poisson

La peau de poisson est maintenant utilisée dans la fabrication des chaussures, pour la confection du cuir de dessus, comme du simple crocodile.

Caoutchouc avec le suc de pissenlit

L'hévéa n'est pas la seule plante dont la sève puisse être transformée en caoutchouc. On a réussi à faire du caoutchouc avec le suc du pissenlit.

L'albumine de cellulose

Après plusieurs traitements, la pâte de bois ou de paille peut donner des albumines qui, traitées à leur tour, peuvent constituer un facteur alimentaire précieux. La France pourrait récupérer, par jour, un poids d'albumine correspondant à l'abatage d'environ 700 porcs de 120 kilos.

ACHAT MEUBLES ANCIENS VENTE ET MODERNES ÉCHANGE

Maison V^e GOT
 E. BENOIST GENDRE, (Successeur)
 11, rue Monnet-Sully - BERGERAC
 Location Téléphone 652

Association des Femmes de Prisonnier Je Hs...

RÈGLES DU BONHEUR

Avant son retour : dites-nous notre fidélité et votre tendresse.
 Ne rien lui cacher : joies et peines.
 Agir comme s'il était là ;
 Lui demander conseil, car il reste le Chef et le Père.
En vue du retour : parler de lui aux enfants ; avoir soin de l'appartement ; garder jeunesse et gaieté.
Au retour : être prête à lui remettre les rênes du foyer ;
 Être attentive à ses besoins ;
 Lui faire des concessions, faire preuve de souplesse et de tact pour se réadapter l'un l'autre.
En résumé : aimer, pleinement et totalement.

Chaussures de Limoges

58, Rue Neuve — R. BURÉ, chausseur
Série pour la Classe
Série pour la Marche
Série pour l'Appartement

ÉTABLIS DURAND-BARJEAUD BERGERAC

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des ÉTABLIS DURAND-BARJEAUD, convoquée pour le dimanche 11 courant, n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, une deuxième assemblée est convoquée pour le dimanche 16 Juillet, à 15 heures. Elle aura pour objet de délibérer sur l'ordre du jour publié dans notre numéro du 20 mai et, de plus, à nommer un Commissaire aux comptes, en remplacement de M. Edmond Lionnet, décédé.
 Le Conseil d'Administration.

PROPRIÉTÉS, maisons à vendre, raisonnées en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONNAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 295

A CÉDER à moitié profit, quelques truies pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigourteux. 115

DEMANDE femme 40-50 ans, même avec garçon 14 à 16 ans, pour soins basse cour porcherie, tout près de Bergerac. S'adr n° 45. r. du Pont-St-Jean. (O.D.T., n° 504). 432

Etude de M^e Christian JOUHEZ, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par M^e Christian JOUHEZ, Docteur en Droit, notaire à Bergerac, le premier juin mil neuf cent quarante-quatre, enregistré à Bergerac A.C., le six du même mois, folio 59, n° 455, Madame Marie BRIAUD, sans profession, demeurant à Bergerac, rue de la Maladrerie, veuve de Monsieur Léonard en famille Edmond MARTY, Monsieur Henri MARTY, décorateur, et Madame Simone-Marguerite André BOUYSSOU sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Paris, 127, rue de Bagnole (XX^e) et Madame Jeanne MARTY, tapissière, demeurant à Paris (XI^e), rue Erard, n° 25 bis, épouse séparée de biens de Monsieur Léonce-François SEVERIN, ont vendu :
 A Monsieur Albert BONNAT, maçon, demeurant à Bergerac, rue de la Maladrerie,
 Un fonds de commerce de vente d'essence, exploité à Bergerac, rue de la Maladrerie et comprenant : l'enseigne, la clientèle et l'achalandage y attachés, avec entrée en jouissance à partir du premier juin mil neuf cent quarante-quatre.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, à Bergerac, en l'étude de M^e JOUHEZ, notaire, au plus tard dans les vingt jours de la présente insertion.
 Pour deuxième insertion.

JOUHEZ.

L'Administrateur-Gérant : R. TAILLANDIER

Etude de M^e Marcel BRANDA,
avoué à Bergerac

VOL DE COURANT

Par jugement du tribunal correctionnel de Bergerac, en date du 1^{er} juin 1944, enregistré, le sieur LEDRO Paolo, 31 ans, cultivateur, demeurant à Bernajou, commune de Gageac (Dordogne), a été condamné POUR VOL DE COURANT, à quinze jours d'emprisonnement, à trois mille francs d'amende et mille cinq cents francs de dommages-intérêts envers la Société ENERGIE ELECTRIQUE DU SUD-OUEST, partie civile.

L'insertion du présent extrait a, en outre, été ordonnée.

Pour insertion.

Signé : M. BRANDA, avoué.

Un prostatique heureux

est celui qui use des Dragées de Magnogène et des Suppo-Magnogène aux sels de magnésium. Les résultats qu'il obtient sont généralement très satisfaisants. Sa prostate se décongestionne et peut diminuer progressivement de volume. L'urine est moins trouble et les envies moins fréquentes et moins tyranniques. Il ne se relève plus aussi souvent la nuit. Son état général s'améliore nettement. Sensation de détente et de bien être, accroissement des forces, sont les résultats habituels de l'emploi du Magnogène, recommandé également aux opérés. Toutes Pharmacies. Visa 1077 P 7775.

Etude de M^e HERTZOG, notaire
à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^e Edouard HERTZOG, notaire à Bergerac, le onze mai mil neuf cent quarante-quatre, enregistré le dix-neuf mai mil neuf cent quarante-quatre, folio 47, n^o 368, par le receveur qui a perçu les droits.

Madame Germaine POIRET, libraire, épouse divorcée de Monsieur Pierre MAISONNEUVE, demeurant à Bergerac, rue du Mourier, n^o 21.

A vendu à Madame Germaine MATTER, sans profession, épouse séparée de biens de Monsieur Roger GONTHIER, avec lequel elle demeure à Bergerac, rue du Colonel de Chadois.

Un fonds de commerce de librairie-papeterie, exploité à Bergerac, rue du Mourier, n^o 21, immatriculé au registre du commerce de Bergerac, le vingt-cinq octobre mil neuf cent trente-neuf, sous le n^o 7.916, comprenant la clientèle, l'achalandage, l'encreigne et le nom commercial, le droit au bail de l'immeuble dans lequel est exploité le fonds de commerce.

L'entrée en jouissance est immédiate. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de M^e HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 31 de la loi du 29 décembre 1926, a paru au Bulletin annexe du Journal Officiel du quatorze juin mil neuf cent quarante-quatre.

Pour deuxième insertion.

Signé :

Edouard HERTZOG.

APPRENTIES TRICOTEUSES

demandées de suite 14 ans. S'adr MESTRO pl. du Temple. (O D T., n^o 401). 426

A VENDRE accordéon diatonique, 2 rangées de touches, bon état. S'adr^r Marcel Badian, Saint-Christophe, Bergerac. 427

MÉNAGE 2 ou 3 personnes, demandé pour vignoble, situé à Rosette Références exigées S'adr^r Au Dé d'Argent Bergerac (O D T., n^o 506). 392

BRUYÈRE à vendre, livraison à domicile par camion. Ecrire ou s'adresser Raoul Roumagère, à Maurens. Téléphone 6. 380

La plus brillante des

vous sera réservée si vous apprenez la Comptabilité par correspondance. Brochure explicative n^o 32 X mande, accompagnée de 5 fr. vol. Cours T.F.J., 65, rue de la Toire, Paris (9^e).

Etude de M^e Marcel BRANDA, avoué à Bergerac, 4, Avenue du Président Wilson

VENTE SUR SURENCHÈRE DU DIXIÈME D'UNE MAISON

SITUÉE A BERGERAC, GRAND'RUE, N^o 46

dépendant de la succession du sieur René BERTHOUMEYROUX

L'adjudication aura lieu le **mercredi dix-neuf juillet 1944, à treize heures quarante-cinq**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Bergerac, au Palais de Justice.

En conséquence, en vertu et en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de Bergerac, le huit mars mil neuf cent quarante-quatre, prononçant la conversion de la saisie-immobilière ci-après énoncée en vente aux enchères publiques,

Aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o Madame Marie-Hélène Chatra, sans profession, épouse divorcée du sieur Vital Lagenestie, demeurant et domiciliée à Monbahus, canton de Cancon (Lot-et-Gar.) ;

2^o Madame veuve Pauline Antin, sans profession, demeurant et domiciliée à Dax, rue du Collège ;

3^o Monsieur Alphonse-Jean Berthoumeyroux, demeurant et domicilié à Bergerac, rue des Fontaines.

Lesquels ont pour avoué constitué près le Tribunal civil de Bergerac, M^e Marcel BRANDA, demeurant dite ville, 4, avenue du Président Wilson.

Il a été le mercredi dix mai mil neuf cent quarante-quatre, à treize heures quarante-cinq, procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de Bergerac, à la vente sur conversion de saisie-immobilière en un lot, aux enchères publiques, à l'extinction des feux, aux plus offrants et derniers enchérisseurs de l'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION

Une maison située à Bergerac, Grand'Rue, numéro 46, composée d'un rez-de-chaussée et de trois étages. Cet immeuble est en pierres et un escalier qui dessert les différents étages et le grenier ; au rez-de-chaussée se trouvent un magasin à usage de chapellerie et deux autres pièces ; au premier étage quatre pièces et w.-c. ; au deuxième étage quatre pièces et w.-c. ; troisième étage et un petit réduit et enfin un grenier.

Ensemble les appartenances et dépendances sans exception ni réserve, le dit immeuble figurant au plan cadastral de la commune de Bergerac sous le numéro 1275, section H.

Le dit immeuble saisi à la requête de Madame Chatra, susnommée, sur les consorts Berthoumeyroux-Antin, suivant procès-verbal de BOULIN, huissier à Bergerac, en date du quatre janvier mil neuf cent quarante-quatre, transcrit au bureau des hypothèques de Bergerac, le trois février mil neuf cent quarante-quatre, volume 220, numéros 77 et 78.

Le cahier des charges, dressé par M^e BRANDA, avoué des poursuivants, a été par lui déposé au greffe du Tribunal civil de Bergerac, où tout intéressé peut, sans frais, en prendre communication.

A l'audience du dix mai mil neuf cent quarante-quatre, l'immeuble susdésigné a été adjugé à Monsieur Alphonse-Jean Berthoumeyroux, demeurant et domicilié à Bergerac, rue des Fontaines, moyennant le prix de 152.000 fr.

Mais par acte fait au greffe du Tribunal civil de Bergerac, le dix-sept mai mil neuf cent quarante-quatre, le sieur Delmon Jean-Emile Henri, serrurier, demeurant à Bergerac, Grand'Rue, sous la constitution de M^e Branda, avoué à Bergerac, a déclaré former une surenchère du dixième sur la dite vente et porter sa première enchère à cent soixante-sept mille deux cents francs.

Cette surenchère a été régulièrement dénoncée aux adjudicataires et aux parties poursuivantes. En conséquence, aux requêtes, poursuites et diligences de Monsieur

Delmon Jean-Emile Henri, serrurier, demeurant à Bergerac, Grand'Rue, ayant M^e Branda avoué,

Il sera le **mercredi dix-neuf juillet mil neuf cent quarante-quatre, à treize heures quarante-cinq**, à l'audience des criées du Tribunal civil de Bergerac, procédé à la sur-surenchère du dixième de l'immeuble sus désigné sur la mise à prix de **167.200**

AVIS IMPORTANT

Seront seules admises à les enchères par ministère d'avoué et pourront se rendre aux enchères les personnes qui auront préalablement obtenu l'autorisation de Monsieur le Préfet de la Dordogne prescrite par la loi du seize novembre mil neuf cent quarante-quatre, dans les formes prescrites par les arrêtés ministériels des vingt-cinq janvier et neuf septembre mil neuf cent quarante et un.

Fait et rédigé le présent par moi avoué de la partie suivante soussigné.

Bergerac, le vingt juin mil neuf cent quarante-quatre.

Signé :

BRANDA

Avoué.

Enregistré à Bergerac, le dix-neuf juillet mil neuf cent quarante-quatre, folio , case

Reçu : trente francs.

Signé :

Bergerac. - Imp. de l'Indépendant